

**Le séminaire de l'Inter-Associatif Européen de Psychanalyse,
organisé à son tour par l'association membre "Studium Cartello",
s'est tenu début Juin à Milan sur le thème:**

“Freud et le droit, le droit de Freud”

Malgré l'introduction à ce travail que nous avait adressée Maria CONTRI, partenaire assidue et active de l'I.A.E, l'argument des Italiens nous restait obscur, étranger. D'autant que l'organisation du séminaire lui-même était différente; pas de tables rondes comme à Bruxelles ou à Montpellier, mais des exposés volontairement brefs pour laisser place à la discussion, exposés énoncés le plus souvent en français, traduits en simultané pour nos collègues italiens, venus nombreux.

La question posée par Maria CONTRI dans le premier exposé se formule ainsi: peut-on se dispenser de la réalité psychique, c'est-à-dire du père? Répondre oui, serait choisir la solution perverse. Il y a donc un choix possible du sujet. Si jeune soit-il, le sujet est compétent pour faire ce choix. Il peut poser un jugement, soit établir un rapport entre les termes de la réalité qu'il rencontre, s'il veut bien ne pas la dénier. Se soumettre à la réalité psychique, essentiellement à l'expérience de satisfaction, constitue le rapport dans lequel le père peut prendre une place.

C'est la communication de J.J MOSCOVITZ qui suit et d'une certaine façon argumente autour de la place du père: "Freud et les crimes contre l'humanité, quels liens?"

Depuis 94, en droit français, le crime majeur, fondateur, n'est plus le parricide, mais le crime contre l'humanité, "entité sacrée, abstraite".

Pour Freud, les fondements du sujet sont la différence des sexes, l'opposition présence/absence, l'opposition vie/mort. Depuis les crimes nazis et la façon dont ils ont été traités par le droit des "droits de l'homme" la fonction négativante du langage serait atteinte (présence des fantômes dont il est si souvent question ces temps-ci?); ce qui change la position du leurre, de l'illusion et donc du transfert.

Lina BALESTRIERE, psychanalyste belge d'origine italienne ouvre la discussion en rappelant que le débat est l'enjeu de l'Inter Associatif. Elle a relevé dans le livre de Giacomo CONTRI, qu'elle a pu lire en italien, une phrase empruntée à Isaï, qui lui paraît emblématique de la pensée de nos collègues italiens "Naître, c'est naître sain..., car le fait de naître charrie avec lui un recevoir initial de cette loi... c'est la pensée de nature". Lina demande qu'on distingue clairement santé de normalité. Le "recevoir initial" aussi pose question, la question du rapport à l'autre; quel autre/Autre? Pour Lina BALESTRIERE ce recevoir initial est la mise en place de la différence moi/non-moi et de la différence des sexes.

G. CONTRI lui répond, entre autres arguments, par la notion freudienne d'"activité fondamentale". Pour Freud l'acte crée le sujet; c'est un saut en avant, un processus d'arrachement... au narcissisme primaire?

Alberto COLOMBO, insiste dans son exposé sur "l'expérience de satisfaction premier

fait psychique". Cette expérience crée chez le nourrisson une "compétence élaborante"; le nourrisson en tire des lois qu'il généralise, mais qui ne se fondent sur aucun antécédent normatif.

Nous voilà donc en effet avec déjà au moins deux types de lois:

- les lois de l'état qui ont besoin de la punition pour être renforcées

- les lois nées de l'expérience de satisfaction, ou expérience de la réalité psychique. La

loi qui préside à la rencontre entre analysant et analyste est bien sûr de ce deuxième type, manière de nous rappeler ce qu'est l'acte analytique, notion qui nous est familière.

Mais ici ce contrat analytique vise la levée du refoulement et la guérison. S'y opposer est la perversion.

Ce concept de perversion a été souvent utilisé pendant ce séminaire: G.CONTRI développe dans sa communication ce qu'il entend du rapport de LACAN à la perversion. J'espère que les autres membres des CCAF présents aux séminaires (peu nombreux) pourront avancer mieux que moi sur cette question qui est au travail par ailleurs dans notre association.

Rafaella COLOMBO nous parle des conséquences de la supposition de "compétence du sujet" dans le travail avec des enfants, en particulier avec les enfants déficients. Daniel BONETTI et Hannah KALFON, dans leurs exposés de cure avec des enfants, soulignent les importantes différences dans les pratiques induites par les différences théoriques avec le STUDIUM CARTELLO.

Annie Sotty